Bloc 5 | Mobilisation

5.2 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN invite ses syndicats affiliés à nommer au moins une personne responsable de la mobilisation et de la solidarité intersyndicale au sein de leur structure et que ces personnes soient déléguées au réseau de mobilisation ;

Les ateliers 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 8 a adopté l’amendement suivant :

**Atelier 8**

 changer le mot déléguées pour répondantes

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 5.2 telle quelle :

**5.2** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN invite ses syndicats affiliés à nommer au moins une personne responsable de la mobilisation et de la solidarité intersyndicale au sein de leur structure et que ces personnes soient déléguées au réseau de mobilisation ;